



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 162 - OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2014274-0017 - subdélégation de signature du DIRECCTE au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au Chef de pôle et responsable de service de l'Unité territoriale du Val d'Oise (95)	1
--	---

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014244-0116 - Arrêté portant délégation de signature à : BELLEVILLE Pauline, CAIRO Yvette, CROIZILLE Daniel, DUCAS Béatrice, DUPUIS-LEBLED Véronique, FONTANEAU Yvonne, HAJ BOUTALEB Ghislaine, LE DIGARCHER Ronan, SIARRAS Brigitte, UNG Davy	4
Arrêté N °2014244-0117 - Arrêté portant délégation de signature à : KUBIAK Sylvain, PHU Jonathan, GODOY Michel Pierre, RUFFINE Sylvain, NOEL Magalie, PEAUCELLIER Christine, GOUDIABY Abdoulaye, PARISSE Sébastien, BERGER Olivier, MAKK Julien, JANET Cyril, PERNO Agnès, LERAT Bertrand, SALAGNAT Jean Claude, VERDIER Arnaud	7
Arrêté N °2014244-0118 - Arrêté portant délégation de signature à : HERBERT Nathalie, NDACYAYISENGA Stéphanie, SAURAS Catherine, ALIDOR Pascale, DREYER Sophie, MICHEL Odile, BELLENGER Olivia, GERMANY Marie Joséphe, PEZZALI Elisabeth, BUISINE Sandrine, KOWALSKI Annie, WECKSTEEN Thierry, ADELE Cédric, GUERIOUAS Karim, LESBRE François Xavier, MOREAU Emmanuel, AKENDENGUE Anne, IMBERT Guillaume, LUCAZEAU Nina, OLIVIER Véronique, DAUTAIS Corinne, LAVALLADE Laurent, MIGNOT Elodie, TORRES BARTOUME Marie Hélène, BHIKI Emmanuel,	11
Arrêté N °2014244-0119 - Arrêté portant délégation de signature à : AMALRIC Philippe, BEOT Anne, FLAMAND Nicolas, ARCOS- FERRER Catherine, GIDOUIN Denis, LIGNON Florent, BROM Marie, LOUCHART Sandrine, JUDITH Solange, KORTEWEG Danielle, RICHARD Olivier, THURLURE Frédéric, VILLAIN Hélène, LACROIX Norbert, GINTRAND Séverine	16
Arrêté N °2014244-0120 - Arrêté portant délégation de signature à DUPON Loïc, BONFIGLIO Isabelle, MALI Alex, JEANTET Emmanuel, VIGNES Cyrille, LIBES Fabrice, DENDOUNE Embareck, MAYELLE Pauline, SEJALON Aurélie, DUCHEMANN Jérémy, MONGE BRAGUE Etienne, TAM Jonathan, HUSSON Daniel, POUGIS Vincent, WYDER Esther, LEGIER VILLETTE Lise, MANETTE Nathalie, DUTARTRE Francis, FARRERO Ludovic, KOMORSKI Patricia, SOMPHOU Marie, BERLANDE Laurent, DIALLO Ramata	21
Arrêté N °2014244-0121 - Arrêté portant délégation de signature à : GISLARD ELise, GIRAULT Corinne, LOPEZ Nancy, BEGUE Françoise, JEANTET Karine, DUMENIL Sébastien, ROUMIER Marie France, PAGNIER Marie Laetitia, GAYRAUD Jean Marc, EMILE Edwige, LATOUCHE Luc, SARRANT Andrée, OLIVIER Yvan, CHUPIN	25

Dominique, LENOBLE Fabrice, FLAMENT Francis	25
Arrêté N °2014244-0122 - Arrêté portant délégation de signature à : ORY Pascal, GOURET Annie, GRELLIER Bertrand, COUTAREL Fabienne, MARTIN Karine, MERIN Viviane, PURAVET Céline, ADOLPHE Véronique, AMBELE Likombi, AUZOU Brigitte, BENARD Hugues, CORBIERE Camille, DALOD Dominique, GUILLIER Patrick, LAPEYRE	28
Stéphane, LONGUEVILLE Eric, PETRY Emilie, ROBIN Béatrice, THILLOY Corinne		

Arrêté N °2014274-0018 - Arrêté portant délégation de signature à : DADOUN
Michaël, AUBREE Lucie, LUGIERY Line, BONNEAU Cécile, NATIVEL
Mickaël, BOUCQUEY
Catherine, CORNUAU Marylin, POTIN Aurélie, JUDAS Aurore, NGUYEN Dinh-
Bao- Ky,
WYCICHOWSKY Coralie, BERNAGE Corinne, DESFOUX Christel,
GIORDANO Jean- Yves,
LOMBE A LOMBE Dieudonné, PLAQUET Marie Claire,

..... 31

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté N °2014274-0016 - Arrêté rectoral du 1er octobre 2014 modificatif de
l'arrêté du 20 septembre 2013 portant délégation de signature

..... 35



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014274-0017

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 01 Octobre 2014

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

subdélégation de signature du DIRECCTE au
titre de l'ordonnancement secondaire des
recttes et des dépenses imputées sur le budget
de l'Etat au Chef de pôle et responsable de
service de l'Unité territoriale du Val d'Oise
(95)

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2014-039

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2013004-0010 du 4 janvier 2013, modifié par l'arrêté 2013348-0002 du 14 décembre 2013, modifié par l'arrêté 2014108-0008 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale du Val d'Oise :

- Monsieur Didier TILLET, responsable de l'unité territoriale
- Madame Muriel CREVEL, secrétaire générale
- Madame Pascale BOUËTTE
- Monsieur Xavier ROBERGE

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Didier TILLET,
- Madame Muriel CREVEL,

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 01 octobre 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTE


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0116

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BELLEVILLE Pauline, CAIRO Yvette,
CROIZILLE Daniel, DUCAS Béatrice,
DUPUIS- LEBLED Véronique,
FONTANEAU Yvonne, HAJ BOUTALEB
Ghislaine, LE DIGARCHER Ronan,
SIARRAS Brigitte, UNG Davy



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SIE PARIS 8^e EUROPE-HAUSSMANN
5 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du SIE de Paris 8^{ème} Europe-Haussmann

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

<i>Nom et prénom des agents</i>	<i>grade</i>	<i>Limite des décisions contentieuses</i>	<i>Limite des décisions gracieuses</i>
BELLEVILLE PAULINE	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CAIRO YVETTE	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CROIZILLE DANIEL	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUCAS BEATRICE	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DUPUIS-LEBLED VERONIQUE	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FONTANEAU YVONNE	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
HAI BOUTALEB GHISLAINE	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LE DIGARCHER RONAN	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SIARRAS BRIGITTE	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
UNG DAVY	contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A PARIS, le 1er septembre 2014

Le comptable responsable du service des impôts des entreprises PARIS 8ème Europe-Hausmann



Bruno RICHARD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0117

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
KUBIAK Sylvain, PHU Jonathan, GODOY
Michel Pierre, RUFFINE Sylvain, NOEL
Magalie, PEAUCELLIER Christine,
GOUDIABY Abdoulaye, PARISSÉ Sébastien,
BERGER Olivier, MAKK Julien, JANET
Cyril, PERNO Agnès, LERAT Bertrand,
SALAGNAT Jean Claude, VERDIER Arnaud



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19^{ème} « Buttes Chaumont »

17, place de l'Argonne

75938 Paris cedex 19

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19^{ème} BUTTES CHAUMONT,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Sylvain KUBIAK, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19^{ème} « BUTTES CHAUMONT », à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
PHU Jonathan	inspecteur	15 000 €	15 000 €
GODOY Michel-Pierre	inspecteur	15 000 €	15 000 €
RUFFINE Sylvain	contrôleur	10 000 €	10 000 €
NOEL Magalie	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PEAUCELLIER Christine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GOUDIABY Abdoulaye	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PARISSE Sébastien	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BERGER Olivier	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAKK Julien	contrôleur	10 000 €	10 000 €
JANET Cyril	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PERNO Agnès	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LERAT Bertrand	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SALAGNAT Jean Claude	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PARISSE Sébastien	contrôleur	10 000 €	10 000 €
VERDIER Arnaud	contrôleur	10 000 €	10 000 €



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS.

A PARIS, le 1^{er} septembre 2014

Le chef de service comptable, responsable de service
des impôts des entreprises,

Christian NEGRE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014244-0118

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
HERBERT Nathalie, NDACYAYISENGA
Stéphanie, SAURAIIS Catherine, ALIDOR
Pascale, DREYER Sophie, MICHEL Odile,
BELLENGER Olivia, GERMANY Marie
Josèphe, PEZZALI Elisabeth, BUISINE
Sandrine, KOWALSKI Annie, WECKSTEEN
THierry, ADELE Cédric, GUERIOU AZ
Karim, LESBRE François Xavier, MOREAU
Emmanuel, AKENDENGUE Anne, IMBERT
Guillaume, LUCAZEAU Nina, OLIVIER
Véronique, DAUTAIS Corinne,
LAVALLADE Laurent, MIGNOT Elodie,
TORRES BARTOUME Marie Hélène, BHIKI
Emmanuel, Arrêté N°2014244-0118 - 15/10/2014



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
12ème DAUMESNIL
27 bis rue des Meuniers
75012 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12 ème DAUMESNIL

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HERBERT Nathalie, inspectrice divisionnaire, Mme NDACYAYISENGA Stéphanie, inspectrice, Mme SAURAIIS Catherine, inspectrice, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12 ème DAUMESNIL, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALIDOR Pascale	BELLENGER Olivia	BUISINE Sandrine
DREYER Sophie	GERMANY Marie-Josèphe	KOWALSKI Annie
MICHEL Odile	PEZZALI Èlisabeth	WECKSTEEN Thierry

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ADELE Cédric	AKENDENGUE Anne	DAUTAIS Corinne
GUERIOUAZ Karim	IMBERT Guillaume	LAVALLADE Laurent
LESBRE François-Xavier	LUCAZEAU Nina	MIGNOT Èlodie
MOREAU Emmanuel	OLIVIER VÈronique	TORRES BARTOUME Marie-HÈlène

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BHIKI Emmanuel	Contrôleur	300,00 €
BOUVY Emmanuel	Contrôleur	300,00 €
DESRUELLES VÈronique	Contrôleur principal	300,00 €
DU PLESSIS Antoine	Agent administratif	300,00 €
FAUGERE Julien	Agent administratif	300,00 €
GROLLEAU Laurent	Contrôleur principal	300,00 €
LOW MUI Jean-Ludovic	Contrôleur	300,00 €
JEANPERT Martine	Contrôleur	300,00 €
MOREIRA Emmanuelle	Contrôleur	300,00 €
PRUNET Alain	Contrôleur	300,00 €
TOURENNE Evelyne	Agent administratif	300,00 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Agent administratif	300,00 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENGER Olivia	Contrôleur	10 000,00 €	/
GERMANY Marie-Joséphe	Contrôleur	10 000,00 €	/
WECKSTEEN Thierry	Contrôleur	10 000,00 €	/

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 12^{ème} DAUMESNIL, SIP de Paris 12^{ème} PICPUS.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} septembre 2014



Sylvie GEOFFRAY
Administratrice des finances publiques adjointe



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0119

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
AMALRIC Philippe, BEOT Anne,
FLAMAND Nicolas, ARCOS- FERRER
Catherine, GIDOUIN Denis, LIGNON
Florent, BROM Marie, LOUCHART
Sandrine, JUDITH Solange, KORTEWEG
Danielle, RICHARD Olivier, THURLURE
Frédéric, VILLAIN Hélène, LACROIX
Norbert, GINTRAND Séverine



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18ème GRANDES CARRIERES NORD
61 rue Eugène Carrière
75875 PARIS Cedex 18

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières Nord
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur AMALRIC Philippe, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières Nord, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Madame BEOT Anne, inspecteur des finances publiques, chargée du recouvrement, au service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières Nord, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur FLAMAND Nicolas, inspecteur des finances publiques, chargée du recouvrement, au service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières Nord, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ARCOS-FERRER Catherine	GIDOUIN Denis	LIGNON Florent

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BROM Marle	JUDITH Solange	KORTEWEG Danielle
LOUCHART Sandrine		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
RICHARD Olivier	Contrôleur principal	2 000,00 €
THURLURE Frédéric	Contrôleur principal	2 000,00 €
VILLAIN Hélène	Contrôleur	2 000,00 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LACROIX Norbert	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €
GINTRAND Séverine	Contrôleur 1ère classe	10 000,00 €	10 000,00 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 18ème Grandes Carrières Nord.

Aucune décision ne doit être prise pour le SIP de Paris 18ème Grandes Carrières Sud conformément au protocole d'accueil.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er septembre 2014
Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,
Claire CHAUSSY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0120

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
DUPON Loïc, BONFIGLIO Isabelle, MALI
Alex, JEANTET Emmanuel, VIGNES Cyrille,
LIBES Fabrice, DENDOUNE Embareck,
MAYELLE Pauline, SEJALON Aurélie,
DUCHEMANN Jérémy, MONGE BRAGUE
Etienne, TAM Jonathan, HUSSON Daniel,
POUGIS Vincent, WYDER Esther, LEGIER
VILLETTE Lise, MANETTE Nathalie,
DUTARTRE Francis, FARRERO Ludovic,
KOMORSKI Patricia, SOMPHOU Marie,
BERLANDE Laurent, DIALLO Ramata



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers de Paris 20° Saint-Fargeau
6, rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20° Saint-Fargeau

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DUPON Loïc, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20° Saint-Fargeau, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Nom prénom	Nom prénom
BONFIGLIO Isabelle	JEANTET Emmanuel	LIBES Fabrice
MALI Alex	VIGNES Cyrille	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom prénom	Nom prénom	Nom prénom
DENDOUNE Embareck	DUCHEMANN JérémY	HUSSON Daniel
MAYELE Pauline	MONGE-BRAGUE Etienne	POUGIS Vincent
SEJALON Aurélie	TAM Jonathan	WYDER Esther

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
LEGIER BILLETTE Lise	Contrôleuse principale	6 000 €
MANETTE Nathalie	Contrôleuse principale	6 000 €
DUTARTRE Francis	Contrôleur principal	6 000 €
FARRERO Ludovic	Contrôleur	6 000 €
KOMORSKI Patricia	Contrôleuse	6 000 €
SOMPHOU Marie	Contrôleuse	200 €
BERLANDE Laurent	Agent	200 €
DIALLO Ramata	Agent	200 €



Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} septembre 2014
Le comptable public,
responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Saint-Fargeau,
Martine ZWOLENIK,
Inspecteur principal



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0121

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
GISLARD ELise, GIRAULT Corinne,
LOPEZ Nancy, BEGUE Françoise, JEANTET
Karine, DUMENIL Sébastien, ROUMIER
Marie France, PAGNIER Marie Laetitia,
GAYRAUD Jean Marc, EMILE Edwige,
LATOUCHE Luc, SARRANT Andrée,
OLIVIER Yvan, CHUPIN Dominique,
LENOBLE Fabrice, FLAMENT Francis



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction Régionale d'Ile de France et du Département de PARIS
Pôle Gestion fiscale de Paris Nord-Est
Service des Impôts des entreprises de PARIS 8ème - Champs Elysées
5, rue de Londres
75315 - PARIS cedex 09

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème « Champs Elysées »,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mesdames GISLARD Elise, GIRAULT Corinne et LOPEZ Nancy, Inspectrices des finances publiques, adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème « Champs Elysées », à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60.000€ ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

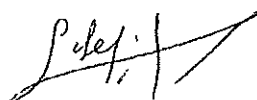
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
GIRAULT Corinne GISLARD Elise LOPEZ Nancy	Inspectrice Inspectrice Inspectrice	15 000 €	illimité	Illimité
BEGUE Françoise JEANTET Karine DUMENIL Sébastien ROUMIER Marie France PAGNIER Marie-Laetitia GAYRAUD Jean Marc EMILE Edwige LATOUCHE Luc SARRANT Andrée OLIVIER Yvan	Contrôleuse Contrôleuse ppale Contrôleur Contrôleuse ppale Contrôleuse ppale Contrôleur ppal Contrôleuse ppale Contrôleur Contrôleuse Contrôleur ppal	10 000€	10 000€	Jusqu'à 10 000€
CHUPIN Dominique LENOBLE Fabrice FLAMENT Francis	Agent adm ppal Contrôleur ppal Contrôleur ppal	- 10 000€ 10 000€	Jusqu'à 80.000€ 300.000€ 300 000€	Jusqu'à 80.000€ 300 000€ 300 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 1er septembre 2014
Le comptable, responsable
du service des Impôts des entreprises



Serge LEPAGE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0122

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : ORY
Pascal, GOURET Annie, GRELLIER
Bertrand, COUTAREL Fabienne, MARTIN
Karine, MERIN Viviane, PURAVET Céline,
ADOLPHE Véronique, AMBELE Likombi,
AUZOU Brigitte, BENARD Hugues,
CORBIERE Camille, DALOD Dominique,
GUILLIER Patrick, LAPEYRE Stéphane,
LONGUEVILLE Eric, PETRY Emilie,
ROBIN Béatrice, THILLOY Corinne



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE ET
DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle gestion fiscale Paris nord-est
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème MADELEINE
5, rue de Londres
75315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème MADELEINE,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. ORY Pascal, inspecteur des finances publiques et à Mme GOURET Annie, inspectrice des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Madeleine à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

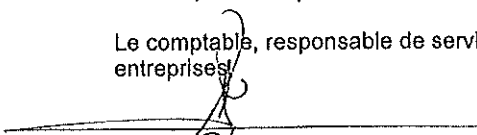
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
ORY Pascal GOURET Anne GRELLIER Bertrand COUTAREL Fabienne	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	illimité	oui
MARTIN Karine MERIN Viviane PURAVET Céline	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	illimité	oui
ADOLPHE Véronique AMBELE Likombi AUZOU Brigitte BENARD Hugues CORBIERE Camille DALOD Dominique GUILLIER Patrick LAPEYRE Stéphane LONGUEVILLE Eric PETRY Emilie ROBIN Béatrice THILLOY Corinne	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er septembre 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises


Claude DOVERT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014274-0018

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
DADOUN Michaël, AUBREE Lucie,
LUGIERY Line, BONNEAU Cécile,
NATIVEL Mickaël, BOUCQUEY Catherine,
CORNUAU Marylin, POTIN Aurélie, JUDAS
Aurore, NGUYEN Dinh- Bao- Ky,
WYCHOWSKY Coralie, BERNAGE
Corinne, DESFOUX Christel, GIORDANO
Jean- Yves, LOMBE A LOMBE Dieudonné,
PLAQUET Marie Claire,



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18 ème GRANDES CARRIERES SUD
61 rue Eugène Carrière
75875 PARIS CEDEX 18

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18 ème Grandes Carrières Sud
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DADOUN Michaël, Inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18 ème GRANDES CARRIERES SUD, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUBREE Lucie	BONNEAU Cécile	BOUCQUEY Catherine
LUGIERE Line	NATIVEL Mickaël	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CORNUAU Marylin	JUDAS Aurore	NGUYEN Dinh-Bao-Ky
POTIN Aurélie	WYCICHOWSKY Coralie	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DADOUN Michaël	Inspecteur	1 500,00 €
BERNAGE Corinne	Contrôleur principal	1 000,00 €
DESFOUX Christel	Contrôleur principal	1 000,00 €
GIORDANO Jean-Yves	Contrôleur	1 000,00 €
LOMBE A LOMBE Dieudonné	Contrôleur principal	1 000,00 €
PLAQUET Marie-Claire	Contrôleur principal	1000.00 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après, en l'absence de la Comptable ou de son adjoint :

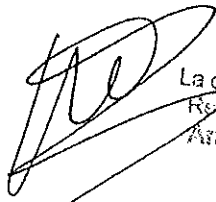
BERNAGE Corinne	DESFOUX Christel	PLAQUET Marie-Claire
-----------------	------------------	----------------------



Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le 1er octobre 2014
La comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,



La comptable publique
Responsable du SIP
Anniek DUPLAN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014274-0016

signé par
Recteur de l'académie de Versailles

le 01 Octobre 2014

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté rectoral du 1er octobre 2014 modificatif
de l'arrêté du 20 septembre 2013 portant
délégation de signature

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES

ARRETE

L'arrêté rectoral modifié du 20 septembre 2013 portant délégation de signature est modifié ainsi que suit :

Article 1 :

Il est inséré un article 2.2 rédigé ainsi que suit : « Durant la période du 1^o au 15 août, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André EYSSAUTIER, secrétaire général de l'académie, de Madame Deborah BE, Madame Maryse DARNAUDGUILHEM ou Monsieur Philippe DIAZ, chargés des fonctions de secrétaire général adjoint de l'académie, de Mesdames Sylvie LE NERRANT et Marie-Noëlle NARVAEZ, délégation de signature est donnée à Mesdames Isabelle RICHARD et Monique BUCHER pour signer les actes et documents relatifs au versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, et notamment les listings de paie et mouvements manuels d'ordonnancement ».

A l'article 5.1.1, supprimer « Saïd ELBAROUDI »

A l'article 5.5, remplacer « Madame Ghislaine BARBET » par « **Madame Marie-Noëlle NARVAEZ** ».

L'article 5.5.1 est modifié ainsi que suit : « Hors le cas visé à l'article 2.2, en cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Sylvie LE NERRANT et Marie-Noëlle NARVAEZ, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle RICHARD**, chef du service chômage, à effet de signer les actes relatifs au versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, à l'exclusion des listings de paie et mouvements manuels d'ordonnancement. »

A l'article 6.2, supprimer « Madame Mireille LEJARS, chef de la division des personnels »

A l'article 7.2, remplacer « Madame Estelle MENARD par « **Madame Christine DICOSTANZO** »

A l'article 9.4, remplacer « Madame Catherine MARCELLIN » par « **Monsieur Rémi JARQUE** »

Aux articles 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4, remplacer « Madame Maria NOEL » par « **Monsieur Bernard FRADIN** ».

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Division
D'Appui et Conseil aux
Etablissements et aux
Services

Dossier suivi par
Jean-Michel FERRE
Tél.
01 30 83 44 10
Tsp.
01 30 83 50 29
Mél
ce.daces@ac-versailles.fr

Article 2 :

Remplacer dans l'ensemble de l'arrêté «assistants d'éducation – auxiliaires de vie scolaire» par « accompagnants d'élèves en situation de handicap » et «assistants d'éducation – auxiliaires de vie scolaire individuels» par « accompagnants d'élèves en situation de handicap individuels».

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Versailles et les inspecteurs d'académie – Directeurs académiques des services de l'éducation nationale sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 1^o octobre 2014.

Le Recteur



Pierre-Yves DUWOYE